



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 130054

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur l'incompréhension des acteurs de la filière bovine face au taux de TVA à 7 % appliqué aux carcasses bovines. Alors que la viande, y compris les carcasses de poulets ou d'agneaux, bénéficie d'un taux de TVA à 5,5 %, ce taux à 7 % est perçu par la filière bovine comme une discrimination d'autant moins compréhensible qu'il s'agit d'un produit directement consommable. Il lui demande donc de bien vouloir ramener le taux de TVA sur les carcasses bovines à 5,5 %.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130054

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)